

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAODINAIRE 28 février 2020 à Nîmes

.....

Présents

Présidents : Alibert Jean - Artizzu Florence - Bastard Jean Paul -Daval Guy
Dupont Didier (représenté)- Laynaud Philippe - Frédéric Bernard - Sabatier
Jack- Serveille Jean-Marie - Simon Yvette

Comité directeur : Artizzu Florence -Avouac Roger - Bernard Frédéric - Bonnel
Jean-Yves -- Chiaradia Dominique - De Carvalho Olivier -De Ferron Monique -
Gautheron Simone - Grégis Josée - Laynaud Philippe -Lequertier Dominique -
Martinon Alain - Paumel Pyriam - Pellier Christian - Rousset Marie-Josée -
Sanch hChristian -Serveille Jean-Marie - Simon Yvette - Soussaya Annie --
Villaret Gisèle-

Absents excusés : Dupont Didier - Serment Bernard - Viciano Patrick

Absent non excusé : Collé Jean-Pierre

Adhérents : 14 personnes représentant 4 clubs

Invités présents : Michel Infantès président du Corers - Jo lafille médecin
fédéral

Invités excusés : Mr le président du comité départemental olympique - Mr le
président du comité départemental du Gard .

9h30 ouverture de l'assemblée générale extraordinaire

Le président explique la raison de la modification de l'article 9 des statuts
concernant le mandat des membres du comité directeur du Coders.

Le mandat du Comité Directeur expire au plus tard le 31 mars de l'année suivante des jeux olympiques d'été (décret n°2016-387 du 29 mars 2016).
Modification

« le mandat des membres du comité directeur expire aux mêmes échéances que celui du comité directeur fédéral de la FFRS en référence au décret n°2016-387 du 29 mars 2016 »

La modification proposée est acceptée à l'unanimité.

La secrétaire

S. Gautheron

Le président du CODERS

Alain Martinon